**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 19 (1931)

**Heft:** 368

**Artikel:** Les femmes et les commissions scolaires

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-260441

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

portant du logement sain à bas prix, basé sur une politique communale étendue à Zurich, et sur un mouvement coopératif en Suisse romande; Mil: Steiger (Zurich) plaida pour une diminution sensible des charges fiscales pour les familles. M. Baumberger, Consoller national, se fit l'avo-cat des familles nombreuses, et Sceur R. Merf exposa de façon émouvante les soucis et les Merí exposa de façon émouvante les soucis et les angoisses des femmes enceintes, et la façon ru-dimentaire par laquelle notre assurance-maladie s'acquitte des devoirs que la société a envers elles. Mue Gillabert insista sur la nécessité d'une formation ménagère pour toutes les jeunes filles, et Mis Dora Schmidt parla du travail rétribué de la femme, souvent nécessaire, et parfois dan-gereux pour la mère de famille. Mais c'est à la deuxième partie, traitant du re-

venu familial que le point brûlant fut touché. Deux courants opposés, inconciliables semble-t-il, se manifestèrent quant au reméde à introduire dans notre vie économique. Aujourd'hui, alors que l'unité de travail des grandes familles rurales ou des familles d'artisans disparaît de plus en plus, alors que les deux tiers des familles sont réduites au régime industriel, alors que nombre de ces salariés sont rétribués en dessous d'une moyenne suffisante, il faut arriver à des mesures qui permettent à la famille de subsister, et aux parents de subvenir à l'entretien de leurs enfants sans avoir recours à l'aumône. Mlle Ger-hard et M. Veillard, les chevilles ouvrières de noire Commission spéciale, développèrent le vaste sujet des allocations familiales. Se basant sur les résultats excellents du système franco-belge grâce aux caisses de compensation, M. Veillard réclama de l'initiative privée l'introduction chez nous de mesures qui permettent à la famille de subsister mesures qui permettent à la famille de subsister de ses propres forces, en attendant de trouver un système général qui sera peut-être du domaine de l'assurance sociale. M<sup>III</sup> Gerhard, de son côté, denanda que la collectivité porte sa part de research de la le le collectivité porte sa part de research de la le le collection de la collection de possabilité de l'entretien de la jeune génération, et qu'en attendant mieux, les abus les plus criants soient atténués par des mesures d'ordre privé et public. En cas d'incapacité de travail, de chômage, en cas de mort de celui qui a charge de famille ou encore, en cas d'insuffisance gé-nérale du revenu familial, des subventions prises sur les fonds public ou fournies par des caisses de compensation doivent garantir l'existence des

Ces propositions furent vivement combattues, tant par le représentant des associations patro-nales que par celui de l'Union syndicale. Un nales que par celui de l'Union syndicale. Un capital de plusieurs millions est investi dans les de notre industrie, et patrons et ouvriers pré-voient et refusent également l'abaissement du taux général des salaires au profit d'une rémunération plus élevée des pères de famille par le moyen de caisses de compensation. Le président de la Fédé-ration des syndicats chrétiens-nationaux par contre se déclara partisan des allocations fami-liales, vu que c'est à l'économie publique pri-vée et non à l'Etat de supporter les charges des

familles de travailleurs. Ainsi se termina cette longue suite d'échanges d'opinions sans aboutir pour le moment à un résultat tangible. La résolution finale, votée à l'unanimité, affirme l'immense importance du maintien de la famille et engage la Commission organisatrice de ces journées à poursuivre ses travaux et à faire tout ce qui sera en son pouvoir pour appuyer les efforts en faveur de la sauvegarde économique de la famille.

Malgré le programme surchargé, et malgré des redites inutiles sur bien des sujets déjà connus des assistants, cette ample discussion d'un pro-blème aussi vital que celui du sort de la famille contribuera certainement à susciter la réflexion, à faire chercher des remèdes aux graves lacunes qui existent dans ce domaine et dont nous sommes tous responsables.

A. LEUCH.

#### Les femmes et les Commissions scolaires

Le Grand Conseil du canton de St-Gall a accepté en première lecture par 116 voix contre 12 le projet de loi qui reconnaît aux femmes le droit d'éligibilité dans les Commissions scolaires.

Nous en sommes enchantées pour nos Commissions de le contraitons que ses hounes dispo-

fédérées et souhaitons que ces bonnes dispo-sitions de leurs législateurs se maintiennent au cours des débats ultérieurs. Mais lorsque nous cours des débats ullérieurs. Mais lorsque nous regardons les choses de près, n'est-il pas effarant de constater qu'il nous faut saluer comme un progrès notoire une disposition si simple et si naturelle? et que des femmes suisses en soient encore à devoir combattre pour pouvoir faire partie d'une Commission scolaire alors que dans plus de 20 pays les femmes sont membrés de Parlements!...

## Une femme peut-elle plaider devant un Tribunal militaire?

A première vue, nos lecteurs seraient sans doute tentés de répondre par la négative à cette question. Ils auraient tort, car le cas de femmes question. Ils auraient tort, car le cas de femmes défendant des accusés en Conseils de guerre s'est présenté plusieurs fois, et ailleurs que dans des romans. Faut-il rappeler en premier lieu que même la monarchique Espagne d'avant la Révolution reconnaissait parfaitement à une femme avocate le droit de plaider la cause d'un accusé devant un tribunal militaire? et que Mile Campoamor, notamment, était à San Sebastien occupée à préparer la défense de son frère accusé de propagande républicaine, et passible de ce fait de vingt ans de prison, quand la Révolution apporter un acquittement inattendu. vint lui

vint lui apporter un acquittement inattendu. En Tchécoslovaquie aussi, paraît-il, le cas s'est également présenté de femmes avocates qui ont défendu des soldats passant en Conseils de guerre, et l'une d'elles a pu obtenir l'acquitte-ment de son client accusé de n'avoir pas répondu à son appel de mise de fond. Moins heureuse, une autre a cependant réussi à faire commuer en détention de forteresse la condamnation à mort prononcée contre un déserteur. Enfin, dans notre propre pays, pourtant si peu sympathique aux innovations de ce genre, on nous a signalé le fait que le Tribunal militaire de la l¹re division, siégeant à Lausanne, a entendu, le mois dernier, la plaidoirie d'une femme, MIle Alice Descœudres, si connue pour sa remarquable activité pédago-gique, défendant un réfractaire pour motifs de conscience; ou, pour être tout à fait exacte, c'est une autre institutrice, M<sup>||e</sup> Duret, qui a lu devant le Tribunal la plaidoirie préparée par M<sup>||e</sup> Descœudres empêchée de se présenter personnelle-ment. Certaines opinions dont nous avons re-cueilli l'écho ont attribué au fait de cette défense une femme la sentence si particulièrement

sévère qui a frappé le prévenu; mais, d'autre part, l'auditeur en chef de l'armée n'avait for-mulé aucune objection à la demande du prévenu d'être défendu par une femme, estimant qu'il y avait lieu de fournir à celui-ci les moyens qu'il considérait comme les plus favorables. Il y donc là un précédent intéressant.

## Association suisse des femmes universitaires

Samedi 21 novembre dernier, vers la fin de l'après-midi, une cinquantaine de « femmes uni-versitaires » débarquaient à Genève pour prendre part à la VIII<sup>me</sup> assemblée générale de l'Asso-ciation suisse des femmes universitaires. Le pre-mier acte se déroula à la Taverne de Plainpalais La présidente de la section genevoise, M<sup>ile</sup> le Dr. Schaetzel, dont on ne saurait trop louer le dévouement inlassable et les talents d'organisatrice, souhaita la bienvenue à ses hôtes; puis en entendit un rapport sur le récent Congrès des femmes médecins à Vienne. Le souper qui suivit,

— organisé par groupe professionnels — fut cordial, joyeux et... bruvant, tant était grand cordial, joyeux et... bruyant, tant etait grand le plaisir-de se retrouver, de renouer connaissance avec des membres rencontrés les années précédentes à Zurich, Berne et ailleurs. L'allemand, le français, les accents les plus variés se confondaient en un brouhaha assourdissant. Certes, personne ne trouvait le temps long...

Le souper terminé, on émigra à l'Athénée pour Le souper termine, on emigra a l'Athenee pour y entendre une conférence de Mile K. Pouse, privat docent, directeur adjoint de la station de zoologie expérimentale, sur le probléme des sécrétions internes et l'état actuel des recherches dans ce domaine. Cette heure fut certainement la place helle de me de l'état actuel des recherches dans ce domaine. Cette heure fut certainement la place helle de me de l'état actuel des recherches dans ce domaine. plus belle de ces deux journées: en effet, quel plus grand régal peut-on offrir à des intellectuels qu'une conférence rigoureusement scientifique, présentée avec une clarté merveilleuse et un art parfait... La conférencière intéressa son audiparlat... La plus haut point, et ceux même qui n'étaient pas spécialisés dans les sciences purent suivre sans effort l'exposé de M<sup>10</sup> Ponse, illustré de projections nombreuses. Inutile d'ajouter que M<sup>ile</sup> Ponse fut longuement applaudie par un public enthousiaste. La conférence fut suivie d'une réception charmante dans les salons de

d'une réception charmante dans les salons de l'Athénée.

Dimanche matin, séance administrative dans l'une des salles de l'Institut des hautes études internationales. Les discussions furent parfois très animées, mais sans paroles inutiles, car l'ordre du jour, très chargé, n'autorisait aucune digression superflue. On décida antre autres, sur la proposition de Mme le Dr. Gourfein, de créer un fonds de 25.000 fr. pour obtenir un lit au Sana²orium international universitaire à Leysin. au Sanatorium international universitaire à Levsin. Quelques rapports de Commissions (Commission pour la création d'un bureau de placement pour les femmes universitaires, Commission des intérêts féminins, Commission pour l'échange international de professeurs secondaires), témoignèrent éloquemment de l'activité et de l'utilité incontestable de l'Association suisse des femmes universitaires

Mais l'heure avançait. Il fallut interrompre séance pour se rendre au Club international où avait lieu le banquet. Dans une des salles spa-cieuses du Club, sous la clarté diffuse d'un pla-fond lumineux qui faisait oublier le jour gris de novembre et créait une Stimmung des plus



Mile Marie MICOL Administratrice du Mouvement

sympathiques, trois tables abondamment fleuries, adossées perpendiculairement à la table d'honneur groupèrent un grand nombre de joyeuses convives. Le menu avait été soigneusement pré-paré et chacun apprécia la « truite universitaire », la «poulette diplômée», les «fruits académi-ques» et le reste; et l'on félicita chaleureuse-ment la.. maîtresse de maison, en l'espèce, M<sup>tu</sup>-Ginsberg secrétaire du Club et membre de notre association

Les discours furent brefs, mais substantiels. une allocution d'une belle envolée, Mile le Dr. Schaetzel nous promena à travers Genève, de l'Athénée, qui symbolise le passé, à l'Institut des hautes études et au Club international, foyer d'entente internationale. Mile Schaetzel insista sur d'entente internationale. Mile Schaetzel insista sur le rôle que jouent les forces spirituelles dans le développement de la compréhension internationale. Mile Zollinger, au nom des Sections invitées remercia la Section de Genève de sa réception cordiale, et la félicita de son développement rapide et de son activité intense. Mile E. Courd du la représentat plusifier servicies de la felicita de son développement rapide et de son activité intense. Mile E. Courd du la représentat plusifier servicies de la felicita de son développement rapide et de son activité intense. Mile E. Gourd qui représentait plusieurs associations fé-minines suisses, loua, dans une charmante impro-visation, la collaboration fraternelle des intellec-tuelles et des femmes des classes laborieuses pour un avenir meilleur; Mme Cuchet-Albaret charma son auditoire en lisant quelques uns de ses plus beaux vers; enfin, Mmes Schreiber-Favre et Eder nous firent part de leurs impressions d'Amérique et résumèrent à notre intention les travaux du Conseil de la Fédération internatio-nale au congrès de Wellesley (Et.-Unis). Puis no leva la séance et chacune s'en fut prendre son train gardant bon espoir de renouveler l'an prochain des journées aussi intéressantes. Gourd qui représentait plusieurs associations fé-

J. M.

# Entre nous

Le Comité du Mouvement ayant tenu, dans le courant de novembre, sa réunion annuelle à Lausanne, le désir a été exprimé par plusieurs

de base à l'école réorganisée sont ceux de l'école de base à l'école reorganisee sont ceux de l'école active. Les classes ont été dotées de tous les perfectionnements imaginables; des laboratoires scolaires, des jardins biologiques ont été créés; les manuels nécessaires on été édités, parfois luxueusement, et on a augmenté considérablement les cours universitaires de pédagogie, à mesure que l'on exigeait davantage des maîtres et des nréesseurs. et des professeurs.

L'éducation du corps n'est pas négligée: les écoliers polonais de tout âge reçoivent des leçons de culture physique et d'hygiène. Les jeux, les

Table de l'enseignement religieux déclaré obli-cations de l'enseignement religieux déclaré obli-dation de l'enseignement religieux déclaré obli-cation de l'enseignement religieux déclaré obli-cation de l'enseignement religieux déclaré oblicouragé et l'enseignement religieux déclaré obli-gatoire. Châtiments corporels, punitions et ré-compenses ont disparu du régime actuel. Le nom-bre des enfants en âge scolaire augmente à la suite de la forte natalité d'après guerre, et il faut sans cesse fonder de nouvelles écoles et re crufer de nouveaux maîtres.

Sous le régime précédent, il était admis que

les écoliers parcourent de très longues distances pour se rendre en classe; aujourd'hui la distance la plus grande ne doit pas dépasser trois kilo-mètres. Les *tests* les plus modernes, l'orientation professionnelle, l'application de la psychanalyse à la pratique scolaire, la coopération des parents, le théâtre scolaire, les salles d'école rendues plus attravantes (tables individuelles, fleurs, tableaux, etc), pour ne citer que ces quelques points prouvent que la Pologne marche au pas des na-tions les plus avancées. Citons, pour conclure, les à-côtés d'une école primaire de Varsovie, comprenant, sous le self-government des élèves, les organisations suivantes: un: société de secours mutuels, un club de sports, une société de travaux manuels, un club artistique et social, un poste de Croix-Rouge polo-naise, un poste de la Ligue nationale de défense aérienne, une coopérative et une bibliothèque. La coopérative fournit aux élèves les articles sco-laires nécessaires; les enfants les achètent en gros, établissent les prix de détails, gèrent le magasin et font eux-mêmes la comptabilité. Dans quelques grandes écoles existe un tribunal d'en-fants qui éclaircit et règle les malentendus entre écoliers et entre écoliers et autorités scolaires. Regrettant de n'en pouvoir parler ici plus longue ment, nous ne pouvons que recommander la lecture de ce livre captivant à toute personne s'intéressant aux questions éducatives.

T. COMBE: Le Petit Bréviaire du bon moral. Imprimerie écopérative, La Chaux-de-Fonds. Prix: 1 fr. 25.

Sous ce titre, le bon écrivain neuchâtelois T. Combe nous donne le second volume de ses excellentes méditations, cent quatre pages de con-seils, d'invitation à la paix intérieure, au re-cueillement, à la solidarité entre femmes, à la concorde dans la famille, à la saine éducation des enfants. etc. Accepter ce qui ne peut être changé, tirer le meilleur parti de notre lot, être de notre temps. pardonner aux autres, mais nous pardon-ner aussi à nous-mêmes nos erreurs quand elles n'ont pas été causées par la méchanceté, ces préceptes d'or, et beaucoup d'autres encore, T. Combe les explique et les offre à nos médita offrir à Noël, avec la certitude qu'il fera plaisir.

Le style est alerte et clair. Un exemple:

« Notre pauvre mère Eve au jardin d'Eden ne fut guère rusée, hélas! Qui d'elle ou du ser-pent entortilla l'autre? Curieuse et naïve, et désireuse de partager toute bonne chose avec son mari, elle dut avoir un peu froid dans le dos quand elle entendit cet Adam vraiment lâcheur jeter toute la faute sur elle.

« Qui sait? ce fut peut-être en cet instant qu'Eve devint rusée. Elle se dit: Tiens! tiens! c'est donc là le caractère de l'homme! Il s'agira une autre fois de ne pas y aller tout droit. Au lieu de lui tendre carrément la pomme, j'aurais mieux fait de la placer dans l'herbe sur son

assage et d'attendre la suite des événements.
« Vous trouverez mon exégèse trop familière, mais je vous avouerai que cet épisode de l'humanité primitive m'a toujours paru condenser la psychologie des deux sexes. Pourquoi l'Eve de tous les temps a-t-elle recouru à la ruse, disons plus poliment, à la diplomatie? Parce que l'Adam de tous les temps l'y oblige. Parce qu'elle est plus faible que lui, parce qu'il n'est pas tou-iours plus généreux qu'il ne fut dans l'histoire

de la pomme.

« Remarquez aussi qu'à mesure que la liberté

« Remarquez aussi qu'à mesure que la liberté

» de la pomme. de la femme, son indépendance matérielle et son affranchissement social paraissent, la ruse féminine, arme inutile, est jetée de côté, et la bonne et franche épée de la droiture la remplace s'il y a un nœud à trancher. »

Il paraît, nous raconte T. Combe à la page précédant celle citée ici, qu'au Conseil national

orateur aurait dit: Quand une dame dit non, elle veut dire peut-être; si elle dit peut-être, cela signifie oui. Si elle disait oui tout nettement, ce ne serait plus une dame. — A quoi s'amusent nos honorables!

Georges Rambert, Dr en droit: Le droit de la guerre et le pacte Briand-Kellog. Librairie Payot & Cie, 1931.

Payot & Cie, 1931.

Dans cette très intéressante brochure, l'auteur détermine d'abord dans quelle mesure le droit international autorise la guerre en posant en principe que la guerre est juste lorsqu'elle a pour but la défense d'un droit, injuste dans le cas ontraire et qu'est condamnée ainsi la guerre d'intérêt. « Les guerres d'intérêt représentent cependant le but essentiel poursuivi par les états-majors des armées nationales ». L'auteur étudie les problèmes qui se posent lorsqu'un conflit juridique est soutenu de part et d'autre par les armes, puis les limitations imposées à la violence par l'interventien dans le droit des principes humanitaires, expesant comment à l'heure actuelle certains principes de morale ont une valeur juridique. L'historique des conventions internationales condamnant le recours aux armes conduit au grand acte en faveur de la paix: le pacte Briand-Kellog du 27 avril 1928, cette condamnation du Jus belli.

J. V. J. V.

Almanach socialiste 1932, édition « La Sentinelle »
La Chaux-de-Fonds. Prix: 80 ct.
Bien illustré et très intéressant avec ses chroniques et ses biographies, ses articles sur l'Union syndicale, la grève générale de 1918, l'ascension du professeur l'iccard dans la stratosphère, la tragédie du Saint-Phillibert, etc. Des contes, des mots pour rire et des récréations variées feront la joie des grands et des petits lecteurs.

J. V.